

15 avr 2011 -13:25

Appartient à Conseil des ministres du 15 avril 2011

Asile et Migration

Ratification de la décision du Comité ministériel restreint en matière d'asile et de migration

Ratification de la décision du Comité ministériel restreint en matière d'asile et de migration

Le Conseil des ministres a ratifié les décisions prises par le Comité ministériel restreint du 8 avril dernier en matière d'asile et de migration.

En ce qui concerne la prévention, un montant de 600.000 euros sera inscrit au budget de la coopération au développement pour la réalisation de campagnes dans les pays d'où proviennent la majeure partie des demandeurs d'asile.

Le Conseil du contentieux des étrangers et le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides seront renforcés par du personnel supplémentaire afin de raccourcir la durée du traitement des dossiers.

Pour un meilleur déroulement des escortes de personnes expulsées, la collaboration avec le SPF Intérieur et le SPF Justice sera renforcée.

Des nouvelles places seront en outre créées pour l'accueil des demandeurs d'asile, y compris les mineurs non accompagnés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<http://www.melchiorwathelet.be>